



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DES
COMPETENCES DE LA POLICE NATIONALE
SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES
DGPN/DRCPN/SDARH/BPATS/N¹³³

Paris, le 21 FEV 2019

Note

à

Destinataires in fine

- O B J E T :** Procédure de revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise pour les personnels administratifs et techniques affectés dans les services de police nationale .
- REF :** Instructions du ministre de l'intérieur de 2017, relatives à la gestion de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise pour les personnels administratifs et techniques.
- P.J. :** Une fiche schématique de procédure

Le ministère de l'intérieur a adhéré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) le 1^{er} janvier 2016 pour les corps administratifs, et le 1^{er} janvier 2017 pour les corps techniques et SIC, y compris les agents affectés dans les services de la police nationale.

La présente note a pour objet de préciser la procédure de gestion des dossiers de revalorisation de l'IFSE, dans un objectif de simplification et d'allègement d'un dispositif encore trop centralisé.

Les instructions ministérielles ci-dessus référencées précisent les conditions d'éligibilité à une revalorisation, suite à une mobilité fonctionnelle ou géographique.

Ainsi, pour les agents des services déconcentrés et ceux affectés dans les services centraux délocalisés, les demandes de revalorisation validées par le service d'origine et le service d'arrivée et accompagnées des pièces justificatives pourront être traitées par le SGAMI sans validation par les services de centrale (directions centrales d'emploi, ou DRCPN). Les demandes concernant les personnels affectés en administration centrale seront transmises à la DRCPN (BPATS).

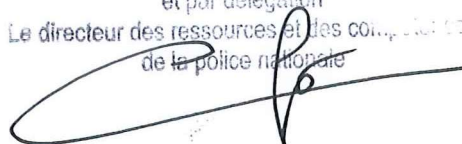
J'insiste sur l'attention qui devra être portée à l'application stricte des conditions d'éligibilité de la revalorisation et particulièrement la durée effective sur le poste.

Je rappelle que les revalorisations liées à un changement de grade ou de corps sont traitées automatiquement par les services RH compétents, sans demande formalisée ni de l'agent, ni de son référent RH.

Une fiche schématique de procédure est jointe à la présente note, qui présente le circuit d'une demande de revalorisation de l'IFSE, selon le motif de cette demande d'une part, selon que l'agent est affecté en service central ou déconcentré d'autre part.

Mes services (DRCPN/SDARH/BPATS, drcpn-bpats-sec@interieur.gouv.fr) restent à votre disposition.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
Le directeur des ressources et des compétences
de la police nationale



Gérard CLERISSI

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le directeur central de la sécurité publique,
- Monsieur le directeur central de la police aux frontières,
- Madame la cheffe de l'inspection générale de la police nationale,
- Monsieur le directeur de la police judiciaire,
- Monsieur le directeur central des compagnies républicaines de sécurité,
- Madame la directrice de la coopération internationale,
- Monsieur le chef du service de la protection,
- Monsieur le chef du service central de la police technique et scientifique,
- Monsieur le directeur de l'institut national de police scientifique,
- Monsieur le directeur de l'école nationale supérieure de police,
- Monsieur le directeur de l'établissement central logistique de la police nationale,

- Monsieur le préfet de police
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur,

- Monsieur le préfet de la région Hauts de France
Préfet de la zone de défense et de sécurité nord
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur,

- Monsieur le préfet de la région Grand Est
Préfet de la zone de défense de sécurité est
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur,

- Monsieur le préfet de la région Bretagne
Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur,

- Monsieur le préfet de la région Nouvelle Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur,

- Monsieur le préfet de la région Auvergne - Rhône-Alpes
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur,

- Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur,

- Messieurs les préfets des départements d'outre-mer
Messieurs les Haut-commissaires de la république
Secrétariat général pour l'administration de la police,

Copie à Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale.